

Art. 1 – FINALITÉ

L'Association Culturelle Blob ART organise un concours qui vise à la promotion et à la valorisation de l'Art Contemporain. Le concours prévoit la sélection de 80 oeuvres réparties en cinq sections -

Peinture, Art Graphique - Dessin, Photographie, Vidéo - Performance, Sculpture et Installation; la réalisation d'une exposition des finalistes; la publication d'un catalogue; l'attribution de prix en argent; sept prix spéciaux offerts par des galeries d'art italiennes et internationaux et un Prix Spécial décerné par Poliart. L'exposition et la remise des prix aura lieu à Livorno, Italie, au **"Museo Civico G. Fattori ex Granai di Villa Mimbelli"** du **21 Septembre au 5 Octobre 2024.**

Art. 2 - CRITÈRES D'ADMISSION

Le prix est ouvert aux artistes contemporains de toutes les nationalités. Le sujet est libre et il n'y a pas de limites d'âge pour participer. Les sections du concours sont:

SECTION PEINTURE

Les critères fondamentaux de sélection seront la qualité, la recherche, l'originalité et la contemporanéité. Il n'y a pas de contraintes de sujet, ni de technique ou de style; les représentations seront admises à condition qu'il s'agisse d'oeuvres de peinture. Par le terme "oeuvre de peinture" on entend ici n'importe quel emploi ou application manuelle de huile, détrempe, acrylique, vernis industriel, encre, gravure, graphite, aquarelle, vinyle sur quelconque support, même si imprimé à l'avance; l'utilisation du collage et des applications multi-matériaux est aussi admise. Chaque côté de l'oeuvre ne peut pas excéder 200 cm.

SECTION ART GRAPHIQUE et DESSIN

Dans la section art graphique et dessin seront admis les travaux sur des supports bidimensionnels, traditionnels ou digitaux. Les critères de sélection fondamentaux seront la qualité, la conception, la recherche, l'originalité et la contemporanéité du travail. Les techniques qui peuvent être utilisées sont les suivantes: dessin, aquarelle, gouache, collage, dessin digital, les œuvres exécutées avec diverses techniques graphiques et les différents types d'impression à plat, digitale, en relief et à câble (xylographie, gravure, lithographie, sérigraphie etc...). Les œuvres finalistes seront montées sur des moniteurs ou des supports bidimensionnels traditionnels (on ne peut pas excéder la mesure maximale de 150 cm par côté).

SECTION PHOTOGRAPHIE

Les critères fondamentaux de sélection seront la qualité formelle et l'originalité conceptuelle de l'oeuvre dont le sujet est libre. On admettra des photographies en support analogique et en format numérique, noir et blanc ou en couleurs et toutes les expressions de l'art de la photographie. Chaque côté de l'oeuvre ne peut pas excéder cm 200.

SECTION SCULPTURE ET INSTALLATION

Les critères fondamentaux de sélection seront la qualité, la recherche, l'originalité et la contemporanéité de l'oeuvre. Dans cette section on admettra des oeuvres réalisées avec n'importe quel matériel, brut ou manipulé, media, objects et formes d'expression traditionnelles ou innovatrices (sound art, installations cinétiques, installations vidéo et audio, etc.). Les oeuvres peuvent être interactives et donc comprendre mouvements mécaniques ou électriques, sons, lumières et vidéos, utilisés individuellement ou associés. L'inscription peut être effectuée par vidéo, photographie ou fichier audio. Les mesures maximales sont: base 4 mètres, profondeur 3 mètres, hauteur 3 mètres.

SECTION VIDÉO - PERFORMANCE

Dans la section vidéo-performance on admettra des oeuvres d'art-vidéo et Performance art, animations expérimentales, recherche vidéo, vidéo abstraits, vidéo portraits, à l'exclusion de la fiction. Les vidéo doivent avoir une durée minimale de 1 minute et maximale de 30 minutes.

Art. 3 - CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'inscription est ouverte aux artistes intéressés **jusqu'au 30 Avril 2025** et peut être effectuée en utilisant une des modalités suivantes:

a) **EN LIGNE** Au lien <http://www.premiocombat.it/register> on accède directement au formulaire d'adhésion en ligne. En remplissant le formulaire il est possible de choisir sa propre section et de télécharger les oeuvres, choisissez.

b) **PAR POSTE** En envoyant par enveloppe fermée ou en remettant directement auprès du Secrétariat du Prix (**Association Culturelle Blob ART, Via Boccherini, 22 - 57124 Livorno, Italie**):

- Formulaire d'Adhesion

- biographie brève

- une photographie de chaque œuvre (format max. cm. 20x30) en précisant au dos le nom et le prénom de l'artiste, le titre, la date, la technique, les dimensions.

Joindre une copie du paiement des frais d'inscription

Art. 4 – FRAIS D'ADHÉSION

Les frais d'adhésion, à partielle couverture des frais d'organisation, sont de **Euro 55** (cinquante-cinq) **pour 1 œuvre** et **Euro 40** (quarante) **pour chaque œuvre successive**. Il est possible de présenter plus d'une œuvre dans une ou toutes les cinq sections. En inscrivant plus d'œuvres, le paiement sera cumulatif. Le paiement doit être effectué en Euro, sans frais bancaires ou commissions à la charge de l'Organisation. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

Le paiement peut être effectué:

a) **En Ligne** avec carte de crédit: PAY PAL <http://www.premiocombat.it/register> (si l'artiste n'est pas le titulaire de la carte de crédit il faut spécifier le titulaire et l'artiste à info@premiocombat.it)

b) **Virement bancaire**: Banco Posta, filiale di LIVORNO IBAN IT67 A076 0113 9000 0009 7568 935 – Bic/Swift BPPIITRRXXX au nom Blob ART ASSOCIAZIONE CULTURALE avec la causal PREMIO COMBAT, nom et prénom de l'artiste.

c) - **Western Union**: adressé à: Prénom: Paolo - Nom: Batoni – Ville: Livorno - Nation: Italie. Il est obligatoire de préciser le code de transaction dans le formulaire d'adhésion.

Art. 5 - BENEFIT

L'inscription au Prix Combat 2025 donne droit à **l'activation gratuite** d'un compte **BASIC** sur la plateforme de promotion et de vente d'œuvres d'art **T.O.E. Art Market**. Pour activer le compte sur la plateforme il faut cliquer sur le lien <https://www.toeartmarket.com/register>, puis sélectionner le compte BASIC et entrer le code promo qui sera envoyé par e-mail après l'enregistrement.

Art. 6 - PUBLICATION DES ŒUVRES

Toutes les oeuvres des participants à la section Peinture, Photographie, Art Graphique et Dessin, Vidéo - Performance et Sculpture et Installation seront publiées avec leurs description sur le site du Prix. Les œuvres pour compléter le formulaire peuvent être insérées gratuitement après l'inscription de l'œuvre ou des œuvres en compétition, mais ne participent pas à la sélection finale. Les artistes qui ne désirent pas la publication sur le site peuvent se refuser de donner leurs consentement au moment de la registration: de cette façon, leurs oeuvres ne seront pas visibles publiquement et pourront être visualisées seulement par le jury.

Art. 7 – JURY ET SÉLECTION

La sélection des oeuvres finalistes sera effectuée par un jury artistique composé de sept membres. Après une première sélection basée sur les fiches d'inscription, on demandera aux artistes choisis d'envoyer les oeuvres pour la réalisation d'une exposition collective. Les oeuvres sélectionnées seront 30 pour la section Peinture, 10 pour la section Art Graphique et Dessin, 20 pour la section Photographie, 10 pour la section Vidéo - Performance et 10 pour Sculpture et Installation. Les frais de transport (livraison au siège de l'Association et retour chez les artistes) sont à la charge des participants. Parmi les oeuvres sélectionnées, le jury désignera les gagnants de la section Peinture, Photographie, Art Graphique, Vidéo - Performance, Sculpture e Installation, le Premio Combat e le Prix Poliart. Pour les Prix Spéciaux, chaque galerie, indépendamment du jury, sélectionnera un artiste parmi les quatre-vingts finalistes pour l'attribution des prix de la galerie. Les décisions du jury sont incontestables et sans appel à tous les effet.

Art. 8 – PRIX

Les prix seront répartis comme de suite:

Gagnant **Premio Combat 10.000 (Dix mille) euros**

Prix des sections:

Gagnant **Section PEINTURE 1.500 (Mille cinq cents) euros***

Gagnant **Section SCULPTURE ET INSTALLATION 1.500 (Mille cinq cents) euros***

Gagnant **Section PHOTOGRAPHIE 1.500 (Mille cinq cents) euros***

Gagnant **Section ART GRAFIQUE ET DESSIN 1.500 (Mille cinq cents) euros***

Gagnant **Section VIDÉO - PERFORMANCE 1.500 (Mille cinq cents) euros***

** (L'oeuvre gagnante restera de propriété de l'artiste)*

PRIX SPÉCIAUX

Prix de la galerie

Réalisation **d'une exposition individuelle ou collective ou d'un projet in situ** au cours de la saison d'exposition 2024-2025. Les prix spéciaux seront réalisés en coopération avec des **galeries** et des **espaces indépendants**, qui seront publiés sur le site web à la page "**Special Prizes**" <https://www.premiocombat.it/special-prize>

Prix Spécial - Poliart* - La Société, leader dans la production de polystyrène expansé, récompensera un artiste sélectionné parmi les finalistes, soutenant la réalisation d'une œuvre.

* Une retenue à la source de 25% sera effectuée, au titre d'impôt, sur tous les prix en argent, comme prévu par la loi. L'œuvre gagnante du Premio Combat deviendront propriété de l'Association Culturelle Blob ART. Les oeuvres gagnantes de la section Peinture, Dessin, Sculpture et Installation, Photographie Video Performance et Prix Spécial Poliart resteront la propriété des artistes.

Art. 9 - PRIX SPÉCIAL – GALERIES

Chaque galerie sélectionnera indépendamment, en alternative au jury du prix, un artiste parmi les quatre-vingts finalistes, pour réaliser une nouvelle collaboration dans le cadre d'un projet site specific ou d'une exposition individuelle. Toutes les expositions et tous les événements auront lieu pendant la saison d'exposition 2025-26. L'association culturelle Blob Art participera en tant que bureau de presse intégré à la réalisation du projet entre la galerie et l'artiste lauréat et fournira un remboursement partiel des frais à la galerie pour la gestion de l'événement. L'association culturelle Blob Art ne sera pas responsable des accords, économiques et typologiques, passés entre la galerie et l'artiste. L'expédition, l'assurance et tout ce qui est nécessaire à la réalisation de l'événement seront convenus exclusivement entre la galerie et l'artiste gagnant. Les artistes gagnants ont le droit de renoncer au prix, mais cette renonciation exclut toute autre forme de compensation ou d'indemnité de la part de la galerie et de l'association culturelle Blob Art.

Art. 10 – PRIX SPÉCIAL – POLIART

La Société, leader dans la production de polystyrène expansé, récompensera un artiste sélectionné parmi les finalistes, soutenant la réalisation d'une œuvre de sculpture/installation. Les spécifications techniques peuvent être consultées sur la page des prix spéciaux. L'œuvre restera la propriété de l'artiste.

Art. 11 – ÉTAPES ET DATES D'EXPIRATION

Dernier jour pour l'inscription: **30 Avril 2025**

Annonce des 80 finalistes: **30 Mai 2025**

Exposition des oeuvres finalistes au "Museo Civico Giovanni Fattori ex Granai di Villa Mimbelli" à Livorno : **du 28 Juin au 12 Juillet 2025**

Annonce des gagnants et cérémonie de remise des prix : **Samedi 5 Juin 2025**

Art. 12 – CATALOGUE

Le catalogue contiendra les textes du jury en italien et en anglais. On pourra acheter le catalogue pendant l'exposition finale ou en ligne, sur le site de la maison d'édition. Il sera offert gratuitement aux finalistes tandis que les autres artistes participants au prix pourront l'acheter à prix réduit.

Art. 13 – RESPONSABILITÉ

L'Association Culturelle Blob ART, même en assurant le plus grand soin des oeuvres reçues, décline toute responsabilité pour éventuels vols, incendies ou dommages aux oeuvres qui pourraient se vérifier pendant toute la durée de la manifestation. Les artistes, s'ils le désirent, doivent assurer personnellement leurs oeuvres.

Art. 14 – CONSENTEMENT

Chaque candidat autorise expressément l'Association Culturelle Blob ART et son représentant légal à traiter les données personnelles comme prévu par la loi italienne 675/96 ("Loi sur la Confidentialité des données") et modifications suivantes D.lgs.196/2003 (Code Confidentialité), ainsi que la régistration dans banques des données gérées par les sujets décrits ci-dessus. Chaque participant au concours donne gratuitement à l'Association Culturelle Blob ART et à son représentant légal les droits de reproduction des oeuvres et des textes envoyés pour la rédaction du catalogue, l'éventuelle publication sur le site du Prix et les autres formes de communication et activités de l'organisation. Le matériel ne sera pas retourné. Les organisateurs du concours ont droit de décision finale sur tout ce que n'est pas spécifié dans ce règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement si nécessaire. L'adhésion et la participation au Prix comporte la totale acceptation de tous les articles de ce Règlement.